

3444.

Consulat Général
de la Confédération Suisse,
près le S^t Siège.



Rome le 9 Octobre 1870.

N^o 992

Monsieur J. P. Tioda
Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire
de la Confédération Suisse
Florence

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de recevoir la dépêche que vous voulez
bien m'adresser en date du 7 courant. Elle me fait part d'une
communication du Conseil fédéral suisse pour m'accréditer
auprès du Gouvernement Italien dans la forme usitée en qualité
de Consul Général à Rome.

Le Haut Conseil fédéral par sa dépêche du 29 septe.
m'avait également fait part de cette détermination en m'autorisant
préalablement d'en donner connaissance à la Junta provisoire de
la ville de Rome & Province, pour continuer les mêmes relations
que j'avais avec le Gouvernement précédent.

La Junta m'a ensuite répondu la lettre dont je vous
re mets copie & que j'ai communiqué au Conseil fédéral par



ma dépêche du 7 courant.

Pour ce qui vous me demandez des militaires suisses qui ont servi le Pape, je crois qu'il y en a beaucoup qui par leur années de service ont droit à une pension, mais je ne saurais leur reconnaître d'autres droits.

Il y a eu au premier moment de l'entrée des troupes italiennes à Rome quelques actes de violence, mais grâce à l'intervention immédiate de la force, tout est vite rentré dans l'ordre. La légation de Portugal a eu en effet à souffrir d'une violence pour les armoiries pontificales, la populace étant entrée dans l'appartement pour faire tomber les dites armoiries dans la rue. Chez moi l'on a menacé de jeter des pierres et de monter, mais me trouvant justement là avec quelques personnes de connaissance qui connaissent les meneurs, l'on a pu les persuader de passer outre à cause du Consulat. Cependant pour ne pas avoir à craindre quelque autre démonstration, mon habitation étant au dessus d'une Présidence ou Juge de Paix, qui a aussi les armoiries du Pape, nous avons pu bien faire le Président & moi d'enlever les armoiries comme l'on fait d'autres légations & Consulat. Le Commandant Militaire après le 3^{me} jour a envoyé à

toutes les légations et fournis un piquet de soldats, qui est
 resté une 12^{me} de jours et comme l'ordre le plus parfait n'a
 cessé de régner. Depuis le second jour de l'occupation, j'ai
 remercié le Commandant militaire en le priant de retirer le dit
 piquet après la journée de l'Ébiscite. Tout continue à procéder
 régulièrement et l'on attend incessamment le Lieutenant Général du Roi.

Je profite de l'occasion, Monsieur le Ministre, pour
 vous renouveler l'expression de ma haute estime et de ma
 considération distinguée

Le Colonel Général
 Louis de Tott